

DEPARTEMENT DE L'YONNE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE COMPTE-RENDU DU MERCREDI 7 JUILLET 2021

L'An deux mil vingt et un, le sept juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de FLOGNY LA CHAPELLE se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la mairie de FLOGNY LA CHAPELLE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DEPUYDT Claude, THINEY Yolande, MANSANTI Franck, BOURIQUET Audrey, DENOMBRET Jean-Marie, CHEVALLIER Pascal, DRUJON Nathalie, RODRIGUES Michel, EL ATMANI Yamina, MAILLARD Frédéric, VIE Christophe, ROY-CLEMANDOT Sophie-Laurence, BELKADI Salah.

Excusés ayant donné pouvoir : ORTEGA JAGNEAU Aurélie (pouvoir à MAILLARD Frédéric) et CAILLIET Jean-Bernard (pouvoir à BELKADI Salah)

Secrétaire de séance : DRUJON Nathalie

Date de convocation : vendredi 2 juillet 2021

Le maire a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 25/05/2021
3. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du CGCT
4. Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières
5. Modification parcellaire du secteur Suinot et Déserts

FINANCES

6. Décision modificative, budget eau et assainissement, pour solder les mises en non-valeurs, soit 672 €
7. Décision modificative, budget eau et assainissement, pour travaux non prévus au budget, soit 20 000 €

TRAVAUX

8. Devis de la société VALTERRA concernant le pompage, transport et traitement des boues de la station d'épuration, d'un montant de 21 155 € HT, subventionné à 80 %

9. Devis de la société EIRL ENTREPRISE HUBERT pour le remplacement de la chaudière de l'Etude Notariale, pour un montant de 6 604,30 € HT soit 7 925,16 € TTC

PERSONNEL

10. Renouvellement du contrat PEC (Parcours Emplois Compétences) d'un agent communal, pour 6 mois (20h/semaine), à compter du 1^{er}/09/2021
11. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, du 14/06/2021 au 13/09/2021. Emploi d'une personne 2 jours/semaine, soit 17h30 les lundis et vendredis

INFORMATIONS

12. Lettre de Mr DEBIASTRE pour une demande de goudronnage du trottoir devant son portail
13. Changement chauffe-eau appartement Place de la Mairie
14. Réparation de diverses fuites d'eau
15. Changement du poteau incendie, Rue des Groseilliers
16. Pose d'une boîte de raccordement au réseau eaux usées
17. Courrier ENEDIS suite au compteur linky
18. Conseil d'école
19. Réunion sport culture
20. Lotissement : lancement appel d'offres fin juillet
21. Changement des volets au 2 Rue de la Poste
22. Changement porte-fenêtre au 17 Rue Nationale
23. Rapports des commissions (Bois et Forêts le 30/06, communale des sapeurs-pompiers le 16/06, communication le 02/06, fêtes et cérémonies les 27/05 et 16/06, travaux les 29/06 et 1^{er}/07)
24. Informations diverses du Maire au Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nathalie DRUJON a été désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 25 mai 2021

Le compte rendu du 25 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du CGCT

- Décision N° 2021-44 – location –F3 au 35 Route Nationale RDC
La mise en location du F3 au 35 Route Nationale RDC à Melle PAQUIN Charlotte, à compter du 1^{er}/07/2021 pour un loyer mensuel de 425,68 €

4. Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières (délibération 2021-45)

Suite au Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes forestières le 24 juin dernier, une motion concernant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024-2025 ;

- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ;
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF ;
- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;

La Fédération Nationale des Communes Forestières :

- EXIGE
 - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières,
 - La révision complète du contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- DEMANDE
 - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
 - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal, décide de soutenir la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

5. Modification parcellaire Suinot et Déserts (délibération 2021-46)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de modification parcellaire du secteur Suinot et Désert, effectué par le géomètre, Monsieur DELELIGNE de ST-FLORENTIN ;
- Considérant l'avis favorable de DOMANYS ;

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter le projet de modification parcellaire par le géomètre, Monsieur DELELIGNE, avec rétrocession de la voirie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents concernant ce dossier

FINANCES

6. Décision modificative, budget eau et assainissement (délibération 2021-47)

- Vu le budget eau et assainissement 2021 approuvé le 12/04/2021 ;
- Vu les admissions en non-valeurs approuvées au dernier conseil municipal ;

- Considérant qu'il convient de réajuster certaines lignes des sections fonctionnements du budget eau et assainissement, pour tenir compte d'évènement non prévus et d'insuffisances de crédits ;

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal, décide :

- De prendre une décision modificative de crédits afin de solder les non-valeurs :
- c/6541 créances admises en non-valeurs : + 672€
- c/022 Dépenses imprévues : - 672€

7. Décision modificative, budget eau et assainissement (délibération 2021-48)

- Vu le budget eau et assainissement 2021 approuvé le 12/04/2021 ;
- Vu les diverses fuites d'eau et reprise sur branchement non prévues au budget ;
- Considérant qu'il convient de réajuster certaines lignes des sections d'investissement du budget eau et assainissement, pour tenir compte d'évènement non prévus et d'insuffisances de crédits ;

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal, décide :

- De prendre une décision modificative de crédits afin de régler les travaux non prévus au budget :
- c/2156 installation, matériel et outillage technique : + 20 000€

TRAVAUX

8. Devis de la société VALTERRA (délibération 2021-49)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le devis de la société VALTERRA concernant le pompage, transport et traitement des boues de la station d'épuration, d'un montant de 21 155 € HT, soit 23 270,50 € TTC,
- Considérant les éléments suivants qui ont servi de base, soit :
 - Volume de boues liquides à extraire : +/- 375 m3 de boues liquides (historique des épandages)
 - Chantier à réaliser à l'été 2021, sous réserve de la qualité pompage des boues

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter le devis de la société VALTERRA concernant le pompage, transport et traitement des boues de la station d'épuration, d'un montant de 21 155 € HT, soit 23 270,50 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise VALTERRA,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention de 80 % de la dépense auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

9. Remplacement de la chaudière de l'étude notariale (délibération 2021-50)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Considérant le devis de la société EIRL ENTREPRISE HUBERT concernant le remplacement de la chaudière de l'étude notariale, pour un montant de 6 604,30 € HT soit 7 925,16 € TTC

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter le devis de la société EIRL ENTREPRISE HUBERT concernant le remplacement de la chaudière de l'étude notariale, pour un montant de 6 604,30 € HT soit 7 925,16 € TTC.

PERSONNEL

10. Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emplois Compétences PEC (délibération 2021-51)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération N° 2017-56 en date du 28 août 2017 ;
- Vu les dispositions communiquées par pôle emploi (à ce jour ce dispositif est assorti d'une prise en charge de 80 % d'aides de l'Etat), qui peuvent changées à la date du renouvellement ;
- Considérant que le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal, décide :

- De renouveler le contrat emploi dans le cadre du PEC dans les conditions suivantes :
- Contenu du poste : agent d'entretien
- Durée du contrat : 6 mois à compter du 1^{er}/09/2021
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : 888,35 € brut mensuel (base SMIC)
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée

11. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (délibération 2021-52)

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le remplacement d'un agent technique en arrêt maladie ;

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal, décide :

- La création à compter du 14/06/2021 d'un emploi non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C1, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30,
- Que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté

- par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois, allant du 14/06/2021 au 13/09/2021,
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 356, indice majoré 334, du grade de recrutement,
 - Que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

INFORMATIONS

12. Lettre de M. DEBIASTRE pour une demande d'autorisation de goudronnage du trottoir devant son portail sur une largeur de 1,20 m.

Monsieur le maire propose que la commune prenne à sa charge le bitume au delà des 1,20 m et jusqu'à la route.

M. Chevallier pense que ce point peu créer un précédent. M. Mansanti explique que la commission environnement souhaite, dans les 2 à 3 ans, agrémenter cette zone. Le projet consiste à bitumer une partie piétonne et un trapèze qui part du portail de l'administré jusqu'à la route.

Mme Roy Clémandot demande si cette partie ne va pas être différente de celle qui va être faite dans le futur et créer un problème esthétique. Elle souhaite également savoir si la municipalité ne pourrait pas accélérer son projet et demander à M. Debiastre de patienter un peu. M. Maillard abonde en ce sens.

La commune ne s'engagerait que sur la partie que la ville aurait faite, mais avec les mêmes matériaux (enrobé).

M. le maire explique que ce sera les mêmes matériaux et que sur la partie que la commune ferait. M. Debiastre ne fera pas partie de la première tranche et que l'attente risque d'être longue. D'autre part, il y a une réelle problématique d'affaissement devant son portail.

Le conseil municipal demande un nouveau devis uniquement sur la partie que ferait la commune.

13. Appel à projet dans le cadre du plan de relance (numérique)

Un appel à projet a été déposé le 1^{er} juillet pour mettre en conformité le système numérique et téléphonique de la mairie.

14. Changement chauffe-eau appartement Place de la Mairie

15. Réparation de diverses fuites d'eau

16. Changement du poteau incendie, Rue des Groseilliers

17. Pose d'une boîte de raccordement au réseau eaux usées

18. Courrier ENEDIS suite au compteur Linky

19. Avenant au bail des infirmières, suite au départ de Nathalie TRUCHY

20. Intervention de la société Schiller pour l'installation des Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE) le 12/07/21 à 9h30

21. Conseil d'école :

- Demandes : suppression de la bande d'herbe, Installation de parasol ou plantation d'arbres pour faire de l'ombre.
- Retour de Mme Vaillon en mi-temps thérapeutique,
- Fuite d'eau sur les robinets, problème de chasse d'eau en lien avec le tartre-voire pour l'installation d'un adoucisseur.
- Rentrée le 2 septembre

22. Réunion sport culture

Equité sur tout le territoire. La CCLTB va voire pour mettre du sport dans toutes les communes. M. le maire a sollicité la CCLTB pour remettre une antenne de l'école de musique sur Flogny la Chapelle.

23. Lotissement : lancement appel d'offres fin juillet

L'Inspecteur Principal de la SGS (Service de Gestion Comptable) de CHABLIS est venu en mairie pour faire le point sur le financement du lotissement. L'appel d'offre sera lancé fin juillet/début aout. Création d'un budget pour ne pas impacter le Budget Principal. Réaliser un emprunt sur 10 ans (au vu de la vente des parcelles qui débiterait fin 2022).

24. Maisons séniors AGES&VIE

Visite à Champignelles d'une maison partagée constitué de 2 bâtiments de plein-pieds comprenant chacun 8 chambres de 35 m² et d'un grand espace commun (cuisine/salon/salle à manger). Reste à charge mensuel moyen de 1 600€, pour les occupants. Les repas sont pris collectivement, pas de médical mais un accompagnement personnalisé suivant les besoins de chacun. C'est une alternative à l'EPHAD. Priorité est donnée aux administrés de la commune.

Une représentante d'AGES&VIE est venue sur la commune. On attend le retour pour savoir si notre dossier est retenu par Age&Vie, sachant que ce type d'hébergement n'empêche en rien de poursuivre le projet de logements séniors (ce sont deux types d'offres très complémentaires).

25. Changement des volets au 2 Rue de la Poste : pose de 8 volets roulants alu pour un montant de 4 386 €

26. Changement porte-fenêtre au 17 Rue Nationale : 1 451 € pour une porte-fenêtre avec volet roulant.

27. Rapports des commissions (bois et forêts le 30/06, communale des sapeurs-pompiers le 16/06, communication le 02/06, fêtes et cérémonies les 27/05 et 16/06, travaux les 29/06 et 1er/07)

28. Informations diverses du Maire au Conseil Municipal

Courrier de l'Inter-associations au sujet du 13 juillet 2021. L'Inter demande à la commune de la dispenser de sa côte part de 1.000 € sur le feu d'artifice 2022, car, faute d'avoir pu organiser l'habituel repas, aucune rentrée d'argent ne viendra compenser le financement du feu 2021.

29. Problème de gestion électrique pour la location de la salle polyvalente : réparation du système électronique. Un électricien passera pour voir si le système complet doit être changé.

30. Cinéma en plein-air gratuit, organisé dans le cadre des manifestations du cinquantenaire, le 3 septembre sur le terrain de foot (endroit le plus approprié) d'un film de 1971 pour 400€ HT de location + 1.200€ de matériel. La Folie des grandeurs est le film retenu.

Questions diverses :

- Circulation rue de la Poste : faire un courrier aux propriétaires des véhicules pour qu'ils enlèvent les véhicules gênants avec une date limite. A l'issu, faire intervenir la Gendarmerie pour faire enlever les véhicules.

- Boucherie : Le loyer sera révisé suivant avis du CDET après étude du bilan annuel. La boucherie ne peut pas à ce jour embaucher un nouvel employé.
- Cinquantenaire : film en cours de préparation. Appel au volontariat pour la préparation de l'exposition le 13 novembre

Séance levée à 23h15

Le secrétaire de séance,



Vu par Nous, Maire de la Commune de Flogny-la-Chapelle pour être affiché le 13/07/21 en Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.